

## Compte rendu de la réunion de la commission urbanisme du 6 avril 2009

### Présents :

Marc ANGER  
Yves BOTTON  
Danielle CORDIEZ  
Manu GUERRA  
Guy MORET  
Sylvie PAMELERAND  
Jean-Pierre QUÉNARD  
Fabienne VEYAN-PELLISSIER

### Invités :

Dominique BOLLIET  
Jean TRUC

### 1 - INTERVENTION DE DOMINIQUE BOLLIET

Monsieur BOLLIET nous a exposé les règles en matière d'urbanisme public et privé.

#### a – Rappel des règles d'urbanisme

On parlera ici principalement de l'urbanisme privé.

Il y a le cadre juridique avec le droit de propriété et **le Plan local d'urbanisme**.

La loi SRU de 2000 impose dans son article 55 que 20% des logements soit attribué aux logements sociaux.

Il faut être également attentif au PRDD (Plan d'aménagement développement durable).

Au sein de la Croix Rousse on observe que tous les types de zonages existent :

- Le zonage URM (changement, démolition, reconstruction) ;
- Le zonage UCP (ex la grande rue de la croix rousse), là on peut revoir les volumes ;
- Le zonage UI (uniquement de l'activité).

Nous avons également des éléments bâtis à protéger (EPB).

**Important : Monsieur BOLLIET nous informe que l'on va entrer dans une vague de révision du PLU pour une adoption en 2012.**

→ Modification du PLU en septembre 2007

Nous devons étudier de près le PLU pour faire des propositions.

Exemple : des règles de hauteur

La commission devra s'interroger sur ce qu'elle souhaite protéger dans le quartier EST.  
Se pose notamment la question des parkings ?

Rappel du rôle des instances : le droit d'urbanisme concerne le grand Lyon et la ville de Lyon examine et instruit les demandes de permis de construire.

Il est examiné le schéma de cohérence territorial (SCOT).

## b – Le traitement des permis de construire

Le PC relève d'un maître d'ouvrage qui s'adresse au maire.

La maire veille à :

- si possible avoir un rez-de-chaussée d'activité
- une mixité sociale (20% de logements sociaux)
- HQE (Haute qualité environnementale)

Ensuite travail sur l'architecture :

- architecte conseil de la ville
- architecte des bâtiments de France
- spécialiste espaces verts
- élus

On veille également au coefficient d'occupation des sols.  
SHON (surface hors d'œuvre nette).

On part du PLU existant et il s'agit de prendre rue par rue et de définir ce que l'on veut comme par exemple veiller à des règles d'alignement.

⇒ La mairie nous fera passer le PLU afin que nous puissions travailler dessus et faire des propositions.

## 2 – INTERVENTION DE JEAN TRUC

### a – aménagement à court terme (l'an prochain ou dans deux ans)

- aire de stationnement moto ;
- élargissement jusqu'à la rue Janin (suppression du côté gauche de stationnement) ;
- travaux début de la rue de Belfort et place d'Austerlitz .

### A très court terme :

- aménagement rue Célu et square Bellevue ;
- élargissement du trottoir rue de Belfort ;
- suppression du stationnement côté gauche rue Dumenge et rue Soulayr ;
- zone 30 ( rue Artaud et rue Richan et Tour-du-Pin) ;
- aménagement du lavoir montée Bonafous.

Rappel de la première réunion de travail du 29 avril sur le programme 2010.

### b- Concertation à moyen terme sur la durée du mandat

Le Conseil de quartier sera là consulté.

Projets :

- Rendre plus agréable le quartier notamment à ceux qui y vivent ;
- Expérience de piétonisation ;
- Aménagement du sud la Croix rousse et des places adjacentes (Place des Tapis, Grande et Petite place de la Croix Rousse) ;
- Aménagement pour les vélos sur le boulevard.